

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 12/04/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 11 Votants : 14;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 06/04/2023 Date d'affichage : 08/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le douze avril 2023, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON Y AUBERT-BRUN - C CIVEYRAC - N. CHARREL – S FAYOLLE — P GOUY – C MOULIN – M RIVET – Y COMUNELLO

Ont donné pouvoir : JJ STOECKLIN à Y COLOMB – N ANGENIEUX à S CHAPON – S TEYSSONNEYRE à N CHARREL

Absents : P COLMACHE

Nicolas CHARREL a été nommé secrétaire.

1 – Approbation du Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2023

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le Projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2022 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Yvette AUBERT BRUN.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil Municipal le valident ou demandent à le modifier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le Procès-verbal

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 12 avril 2023,

Yves COLOMB, Maire,



Nicolas CHARREL, secrétaire

